

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENT N° 1 DU DISTRIBUTEUR À LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
RELATIVE À LA DEMANDE DE FIXATION DES CONDITIONS D'IMPLANTATION DU RÉSEAU DE
DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-QUÉBEC DANS LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

1 RÉFÉRENCE(S) :

- i) Pièce VRN-001 : Plan modifié du Distributeur des travaux d'une nouvelle ligne à partir du poste de Rouyn (C-ROUYN-0014)
- ii) Tableau E-2.4 du complément de réponse d'Hydro-Québec Distribution à l'engagement n° 2 (en suivi de la décision D-2014-166) à la pièce HQD-2, document 1.5 (B-0037)

Demandes

- 1.1 Veuillez confirmer que l'alternative du tracé Monseigneur Latulipe / Mercier / Taschereau n'est plus envisagée par la Ville de Rouyn-Noranda et que le tracé illustré à la pièce VRN-001 est le seul tracé proposé par la Ville. Dans la négative, veuillez expliquer.

Réponse :

TRACÉ DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

2 RÉFÉRENCE(S) :

- i) Pièce VRN-001 : Plan modifié du Distributeur des travaux d'une nouvelle ligne à partir du poste de Rouyn (C-ROUYN-0014)
- ii) Pièce VRN-004 : 33 photographies de différents sites pertinents au litige prises par M. Guy Veillet (C-ROUYN-0017)
- iii) Feuillet 2 et 3 du plan du tronçon de ligne le long de l'avenue Québec dans l'emprise de la ville à la pièce HQD-1, document 1 (B-0004)
- iv) Pièce VRN-002 : Plan du chemin d'accès du trajet proposé par la Ville de Rouyn-Noranda préparé et approuvé par l'ingénieur Pierre Moses (C-ROUYN-0015)

Demandes

2.1 Veuillez préciser sur le plan (pièce VRN-001), en utilisant les lettres A à G, quel est le tracé de la nouvelle ligne en provenance du poste de Rouyn qui a fait l'objet d'une entente entre la Ville de Rouyn-Noranda et le Distributeur.

Réponse :

2.2 Veuillez préciser sur le plan (pièce VRN-001), en utilisant les lettres A à G, quel est le tracé proposé par la Ville de Rouyn-Noranda.

Réponse :

2.3 Veuillez préciser sur le plan (pièce VRN-001), en utilisant les lettres A à G, quels sont les points d'interconnexion du tracé proposé par la Ville de Rouyn-Noranda avec :

a. le réseau de distribution existant.

Réponse :

b. avec la nouvelle ligne en provenance du poste de Rouyn qui a fait l'objet d'une entente entre la Ville de Rouyn-Noranda et le Distributeur.

Réponse :

c. avec le tronçon de ligne temporaire qui a fait l'objet d'une entente entre la Ville de Rouyn-Noranda et le Distributeur.

Réponse :

2.4 Veuillez confirmer que les photos 1 à 8 de la pièce VRN-004 correspondent au tracé de la Ville de Rouyn-Noranda illustré en bleu sur la pièce VRN-001.

Réponse :

2.5 Veuillez confirmer que les points de référence (de A à G) des photos 1 à 8 de la pièce VRN-004 correspondent aux points A à G indiqués sur le plan (pièce VRN-001).

Réponse :

2.6 Veuillez confirmer que le tracé la Ville de Rouyn-Noranda est situé partiellement sur le cap rocheux et partiellement à l'arrière d'un centre commercial, comme illustré sur les photographies 1 à 8 de la pièce VRN-004. Veuillez décrire le tracé au besoin.

Réponse :

2.7 Veuillez, pour la totalité du tracé de la Ville de Rouyn-Noranda, indiquer les numéros de lot sur lesquels seraient situées la ligne et en indiquer le propriétaire. Veuillez indiquer ces informations sur un plan.

Réponse :

2.8 La Ville a-t-elle évalué le coût d'acquisition des droits requis pour implanter le réseau du Distributeur sur les portions de propriété privée du tracé, tel que le coût des baux ou d'obtention des servitudes de ces tiers.

Réponse :

a. Dans l'affirmative, veuillez fournir cette information.

Réponse :

b. Veuillez spécifier qui sera responsable d'acquitter les frais annuels auprès de ces tiers.

Réponse :

2.9 Veuillez déposer un plan indiquant la localisation des poteaux par rapport au réseau de distribution existant et au chemin d'accès proposé comportant un niveau de détail semblable à celui des feuillets 2 et 3 de la pièce HQD-1, document 1.

Réponse :

2.10 Veuillez indiquer combien de traversées de voies ferrées sont requises par le tracé de la Ville de Rouyn-Noranda, quelle est la distance de chaque traversée et à qui appartient chaque voie ferrée. Veuillez identifier ces traversées de chemin de fer sur le plan demandé à la question 2.9.

Réponse :

2.11 Veuillez identifier sur le plan demandé à la question 2.9 les endroits où le réseau proposé par la Ville de Rouyn-Noranda est situé sur le terrain d'une entreprise ferroviaire. Veuillez préciser le nombre de mètres de ligne qui seraient situées sur le terrain d'une entreprise ferroviaire.

Réponse :

2.12 Veuillez spécifier sur quelles normes techniques la Ville de Rouyn-Noranda s'est basée pour présenter le tracé passant par un cap rocheux. S'il s'agit de normes d'Hydro-Québec, veuillez indiquer les références. Dans les autres cas, veuillez fournir les documents.

Réponse :

2.13 Dans le tracé de la Ville de Rouyn-Noranda, combien de poteaux et d'ancrages devraient être plantés totalement ou partiellement dans le roc ?

Réponse :

2.14 Dans le tracé de la Ville de Rouyn-Noranda, combien de poteaux et d'ancrages devraient être plantés totalement ou partiellement dans du concassé de pierre ?

Réponse :

2.15 Dans le tracé de la Ville de Rouyn-Noranda, veuillez spécifier les méthodes de plantage de poteaux et d'ancrages qui devraient être utilisées.

Réponse :

2.16 Veuillez confirmer que la réalisation du tracé de la Ville de Rouyn-Noranda passant sur le cap rocheux requerrait l'abattage des arbres le long du tracé notamment situés près de la plage Kiwanis indiquée à la pièce VRN-002.

Réponse :

2.17 Veuillez identifier les principaux risques de réalisation du tracé la Ville de Rouyn-Noranda passant par le cap rocheux et indiquer les mesures de mitigation proposées par la Ville.

Réponse :

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

3 RÉFÉRENCE(S) :

i) Pièce VRN-001 : Plan modifié du Distributeur des travaux d'une nouvelle ligne à partir du poste de Rouyn (C-ROUYN-0014)

Demandes

3.1 Est-ce que la Ville a procédé à une évaluation environnementale du tracé passant par un cap rocheux, permettant de connaître les exigences légales applicables à ce tracé et les impacts environnementaux? Veuillez expliquer.

Réponse :

CHEMIN D'ACCÈS

4 RÉFÉRENCE :

i) Pièce VRN-002 : Plan du chemin d'accès du trajet proposé par la Ville de Rouyn-Noranda préparé et approuvé par l'ingénieur Pierre Moses (C-ROUYN-0015)

Demandes

4.1 Veuillez confirmer que le tracé de la Ville de Rouyn-Noranda requiert la construction d'un chemin d'accès le long de la ligne proposée par la Ville, ce chemin d'accès devant être situé sur un cap rocheux. Veuillez apporter les nuances et précisions qui s'imposent, le cas échéant.

Réponse :

4.2 Veuillez expliquer en détail les étapes de construction du chemin d'accès en spécifiant les caractéristiques du chemin (largeur totale, nombre de niveaux ou de paliers, degré d'inclinaison des pentes et autres).

Réponse :

4.3 La Ville a-t-elle évalué les coûts de construction du chemin d'accès ?

Réponse :

- c. Dans l'affirmative, veuillez fournir tout document d'évaluation des coûts et la ventilation des coûts selon le niveau de détail le plus précis disponible.

Réponse :

- d. Dans la négative, veuillez fournir une évaluation ventilée des coûts de construction du chemin d'accès.

Réponse :

- 4.4 La Ville a-t-elle obtenu une ou plusieurs soumissions ou évaluations de coûts pour la construction du chemin d'accès ? Dans l'affirmative, veuillez fournir ces évaluations.

Réponse :

- 4.5 Veuillez expliquer en quoi consiste la virée et spécifier ses caractéristiques techniques.

Réponse :

- 4.6 Veuillez fournir un plan détaillant les caractéristiques techniques du chemin d'accès, notamment la largeur et le type de pierre ou de concassé de pierre utilisé.

Réponse :

- 4.7 Le chemin d'accès prévu par la Ville de Rouyn-Noranda sera-t-il accessible par fardier ? par camion-nacelle avec remorque à touret de conducteur ?

Réponse :

4.8 Veuillez confirmer que la réalisation du tracé de la Ville ne requiert aucun dynamitage sur ou dans le cap rocheux.

Réponse :

- a. Dans la négative, veuillez indiquer le nombre de mètres cubes de roc à excaver et localiser les endroits précis à excaver sur la pièce VRN-001 et sur le plan demandé à la question 2.9 du Distributeur.

Réponse :

4.9 La Ville a-t-elle évalué si la réalisation du chemin d'accès aurait des impacts sur le réseau de distribution existant situé sur le cap rocheux ?

Réponse :

4.10 La Ville a-t-elle évalué si la réalisation du chemin d'accès requerrait des mesures de sécurisation du réseau de distribution existant lors des travaux. Dans l'affirmative, veuillez préciser lesquelles.

Réponse :

4.11 Veuillez confirmer que la Ville de Rouyn-Noranda accepte d'être responsable de l'entretien annuel du chemin d'accès et d'assurer son accessibilité en tout temps (par exemple le déneigement en hiver).

Réponse :

- a. Dans l'affirmative, Veuillez indiquer quelles sont les mesures qui seront prises pour assurer l'entretien annuel et l'accessibilité du chemin d'accès ?

Réponse :

- b. Dans la négative, veuillez indiquer qui aurait ces responsabilités et quelles mesures la Ville de Rouyn-Noranda devraient prendre pour s'assurer de la qualité de l'entretien.

Réponse :

4.12 La Ville de Rouyn-Noranda a-t-elle évalué les coûts d'entretien annuels du chemin d'accès ?

Réponse :

- a. Dans l'affirmative, veuillez fournir tout document d'évaluation des coûts et la ventilation des coûts selon le niveau de détail le plus précis disponible.

Réponse :

- b. Dans la négative, veuillez fournir une évaluation ventilée des coûts d'entretien du chemin d'accès.

Réponse :

COÛTS ESTIMÉS DU TRACÉ DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

5 RÉFÉRENCE(S)

- i) Pièce VRN-005 : Tableau des coûts estimés du tracé de la Ville de Rouyn-Noranda (C-ROUYN-0025)
- ii) Pièce VRN-001 : Plan modifié du Distributeur des travaux d'une nouvelle ligne à partir du poste de Rouyn (C-ROUYN-0014)

Demandes

- 5.1 Veuillez confirmer que les coûts estimés de 78 000 \$ correspondent au tracé de la Ville de Rouyn-Noranda passant par le cap rocheux et identifié en bleu à la pièce VRN-001.

Réponse :

- a. Dans l'affirmative, veuillez confirmer que les coûts estimés de 78 000 \$ n'incluent pas :
- i. les coûts de réalisation du chemin d'accès
 - ii. les coûts d'entretien annuel du chemin d'accès
 - iii. les coûts de reconstruction et de protection du réseau de distribution existant situé sur le cap rocheux
 - iv. les travaux de maîtrise de la végétation

Réponse :

- b. Le cas échéant, veuillez expliquer pourquoi ces coûts ne sont pas inclus dans l'estimation des coûts totaux du tracé.

Réponse :

- c. Dans la négative, veuillez spécifier de quel tracé de la Ville de Rouyn-Noranda il est question.

Réponse :

5.2 Veuillez confirmer que la Ville de Rouyn-Noranda a utilisé un coût unitaire de 1 300 \$ par poteau pour la préparation de la pièce VRN-004.

Réponse :

- a. Dans l'affirmative, veuillez justifier l'utilisation de ce coût unitaire.

Réponse :

5.3 Veuillez expliquer comment la Ville a calculé le coût de l'ingénierie à la première ligne du tableau « Coûts estimés du tracé de la Ville de Rouyn-Noranda » (VRN-005).

Réponse :

- 5.4 La Ville a-t-elle fait une évaluation des travaux de maîtrise de la végétation qui seraient requis pour la réalisation du tracé de la Ville de Rouyn-Noranda passant sur le cap rocheux (travaux d'élagage, travaux de coupes d'arbres et autres), des coûts de tels travaux et de leurs spécifications (portée, mètres et autres) ?

Réponse :

- 5.5 Veuillez spécifier le calcul du coût des travaux de maîtrise de la végétation du tableau « Coûts estimés du tracé de la Ville de Rouyn-Noranda » (VRN-005).

Réponse :